

RECOURS À UN PRESTATAIRE (SOUS-TRAITANT, AUTOENTREPRENEURS) : DONNEURS D'ORDRE, SOYEZ VIGILANT ! (NÉGOCIATION, EXÉCUTION, RUPTURE)

PUBLIC CONCERNE

GRH/RRH/DRH – Chef d'entreprise/Dirigeant – Responsable d'équipe/Manager – Institutions représentatives du personnel – Organisations syndicales et patronales – Associations – Professions libérales (comptables, avocats, experts...)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS

Aucun prérequis formalisé en termes de certification, diplôme ou formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les différentes obligations liées au recours à un prestataire ou à un sous-traitant
- Connaître et anticiper la gestion des prestataires et des sous-traitants
- Maîtriser les avantages et les écueils du recours à un prestataire ou à un sous-traitant
- Tout savoir sur les dispositifs et les procédures à mettre en place
- Sécuriser tout risque de contentieux
- Optimiser la rentabilité de l'entreprise grâce à nos préconisations

FORMATION ET TARIF

Lieu de formation : Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Paris et Toulouse.

Durée : 1 jour (7heures)

Tarif : 690 € H.T.

CONTENU PEDAGOGIQUE

I- Vos obligations liées au recours à un prestataire (ou sous-traitant)

- La rédaction du contrat de prestation de service (ou de sous-traitance)
- Savoir négocier les clauses essentielles du contrat
- Risque de requalification en contrat salarié : vigilance !

II- Vos obligations en cours d'exécution du contrat

- La problématique de la rémunération
- Savoir gérer la fréquence de recours à vos prestataires

III- Vos obligations au terme de l'exécution du contrat

- Les motifs de rupture anticipée du contrat
- La procédure de rupture du contrat
- L'indemnisation de la rupture